

Conformément à l'article L2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations doit être publiée sur le site internet de la Ville et affichée en Mairie, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal

CONSEIL DU 22/03/2026

N° Délibération	Date	Objet	Votes
2026-41	22/03	Délégation au Maire par le Conseil Municipal	24 Voix Pour 5 Voix Contre
2026-42	22/03	Indemnité du Maire et des adjoints au Maire	24 Voix Pour 5 Voix Contre
2026-43	22/03	Détermination du nombre de représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) et élection des membres élus au sein du Conseil Municipal	28 Voix Pour 1 Voix Nul
2026-44	22/03	Election des représentants du conseil municipal de Meximieux au sein du conseil syndical du syndicat des eaux Dombes Côtière	24 Voix Pour 5 Voix Blanc
2026-45	22/03	Élection des délégués du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain	24 Voix Pour 5 Voix Blanc